

VERS LA FIN DE TOUS LES ACCORDS LOCAUX ?

La crainte est bien réelle !

Alors que la direction a dénoncé « un usage » lors de la dernière réunion DP concernant les Agents administratifs (voir notre tract sur ce sujet du 22 septembre) nous apprenons avec consternation qu'une autre Organisation Syndicale plaide en faveur de la **suppression de tous les accords locaux** et pour une **application stricte du règlement**.

Extrait : « La délégation ---
...demande d'autre part qu'au même titre, on examine le caractère réglementaire des EVS de l'ensemble des agents (cadre supérieur, cadre, maîtrise et exécution) de l'EVEN et que, le cas échéant, il soit mis...
La délégation --- rappelle le caractère réglementaire des EVS pour tous. »
Voir page 2.

Conséquence : « Le Det a proposé d'étudier en séance tous les cas pour lesquels selon la --- il n'y aurait pas respect de la réglementation »

Incroyable ! C'est une OS qui demande la suppression des accords locaux, usages et de tout ce qui n'est pas réglementaire !

Alors que vos délégués FO ont interpellé la direction de l'EVEN et de la région pour le maintien de l'accord et son extension à l'ensemble du personnel administratif de l'Infrapôle,

Alors que nous apprenons ce jour que la direction envisage cette possibilité dans des modalités à définir,

D'autres plaident pour une application stricte du règlement dans l'attribution des EVS...

FORCE OUVRIERE ne confond pas augmentation de salaire et accords locaux !

FORCE OUVRIERE est favorable aux accords locaux et usages !

Les EVS permettent de rétribuer les contraintes que subissent les Cheminots et ce ne sont pas les ridicules augmentations de salaires qui permettent aux Cheminots de l'Équipement de faire leur paie !

Vos délégués FO vont intervenir auprès du Det dans l'intérêt des Cheminots de l'Infrapôle PN et pour de la défense de nos salaires.

TOUS ENSEMBLE POUR LE MAINTIEN DES ACCORDS LOCAUX ET USAGES !

Paris, le 06 octobre 2009



EVEN DE PARIS NORD EST

110 Avenue Marceau

93700 DRANCY

Tél. : 01 48 96 67 72

Fax : 01 48 96 67 23

Affaire suivie par Vincent Mazarguil

**RELEVÉ DE CONCLUSION SUITE A LA DEMANDE DE CONCERTATION IMMEDIATE
DEPOSEE LE 24 SEPTEMBRE PAR FO**

La Direction de l'établissement a rencontré le 29/09/2009 les représentants du personnel FO dans le cadre de la démarche de concertation immédiate, déclenchée le 24/09/2009.

Le motif de la demande est : Dénonciation d'usage sur l'EVEN PNE

Pour la Direction : M Kazmierczak DET, M. Mazarguil RRH/RDET

Pour la délégation FO : MM Rosa, Soobratty et Girod

La Délégation FO fait part de son inquiétude face à la dénonciation de cet usage qui peut être annonciateur de mesures similaires à l'avenir. Elle rappelle qu'elle est opposée à la dénonciation de l'usage et demande son maintien et son extension à tous les personnels administratifs de l'Infrapôle.

La délégation FO souligne que les agents concernés par cette décision sont ceux qui touchent le moins d'EVS sont parmi les plus touchés par les restructurations. Elle fait part de la solidarité des agents de production.

La Direction de l'EVEN indique que cet usage a été dénoncé afin d'éviter que des agents travaillant au sein d'un même pôle à l'Infrapôle, exerçant le même métier et ayant les mêmes sujétions ne perçoivent des EVS différents.

En réponse au premier point mentionné, **la Direction** indique que cette dénonciation est liée à un sujet ponctuel, sur un cas bien précis.

La Direction de l'établissement rappelle d'autre part que tous les agents concernés sont au courant depuis longtemps de cette dénonciation d'usage. La décision relative à cette dénonciation ayant été prise il y a plusieurs mois et immédiatement annoncée aux intéressés. La dénonciation de l'usage était initialement prévue lors de la DP de juin. La Direction précise que cet usage, en place depuis 2001, aurait dû faire l'objet d'une dénonciation il y a plusieurs années.

Il n'y a aucun point d'accord.

Validation Concertée

Pour la Direction de l'EVEN PNE

Pour FO

DIRECTION RÉGIONALE DE PARIS NORD

EVEN DE PARIS NORD EST
110 Avenue Marceau
93700 DRANCY
Tél. : 01 48 96 67 72
Fax : 01 48 96 67 23
Affaire suivie par Vincent Mazarguil



**RELEVÉ DE CONCLUSION SUITE A LA DEMANDE DE CONCERTATION IMMEDIATE
DEPOSEE LE 22 SEPTEMBRE PAR LA CGT**

La Direction de l'établissement a rencontré le 24/09/2009 les représentants du personnel de CGT dans le cadre de la démarche de concertation immédiate, déclenchée le 22/09/2009.

Le motif de la demande est : Dénonciation d'usage en cours sur l'établissement

Pour la Direction : M Kazmierczak DET, M. Mazarguil RRH/RDET, M Bour GPE/RS.

Pour la délégation CGT : Mme Naud, MM Jumeaucourt, Vanpuywelde et Tirlot

La Délégation CGT demande le maintien de l'usage concernant les agents administratifs, son augmentation et son extension aux agents de PNO – au besoin sous une autre forme – dans le cadre de la création de l'Infrapôle. La délégation CGT s'insurge contre le fait que les cheminots touchés par cette décision soient ceux qui aujourd'hui touchent le moins d'EVS et que ce soit la population cheminote la plus touchée par les multiples et incessantes restructurations.

La délégation CGT a fait une proposition pour le financement du maintien de cet accord

La Direction de l'EVEN indique que cet usage a été dénoncé afin d'éviter que des agents travaillant au sein d'un même pôle à l'Infrapôle, exerçant le même métier et ayant les mêmes sujétions ne perçoivent des EVS différents.

La Direction de l'établissement rappelle d'autre part que tous les agents concernés sont au courant depuis longtemps de cette dénonciation d'usage. La décision relative à cette dénonciation ayant été prise il y a plusieurs mois et immédiatement annoncée aux intéressés. La dénonciation de l'usage était initialement prévue lors de la DP de juin. La Direction précise que cet usage, en place depuis 2001, aurait dû faire l'objet d'une dénonciation il y a plusieurs années.

La délégation CGT déplore que l'on tire toujours les EVS vers le bas. Elle demande d'autre part qu'au même titre, on examine le caractère réglementaire des EVS de l'ensemble des agents (cadre supérieur, cadre, maîtrise et exécution) de l'EVEN et que, le cas échéant, il soit mis fin aux faits que des agents d'une même équipe, d'un même parcours, d'un même secteur, d'une même unité, d'un même pôle, d'un même service, ne touchent pas les mêmes EVS).

Le DET a proposé d'étudier en séance tous les cas pour lesquels selon la CGT il n'y aurait pas respect de la réglementation, en commençant par les cadres supérieurs.

La délégation CGT rappelle le caractère réglementaire des EVS pour tous (cadre supérieur, cadre maîtrise et exécution).

La Direction de l'EVEN indique que chaque relevé d'EVS fait l'objet de la part des N+1 d'une vérification et d'une validation, attestant du caractère réglementaire des EVS attribués. Le DET précise que les EVS sont versés en stricte application de la réglementation en vigueur.

La délégation CGT à déplorer le caractère mesquin et « petit » de cette décision qui, selon elle, ne grandit pas la direction de l'entreprise et ses représentants locaux.

Il n'y a aucun point d'accord.

Pour la Direction de l'EVEN PNE

Validation Concertée

Pour la CGT

MAZARGUIL RDET - RRH

JUMEAUCOURT PM

